



Le 12 décembre 2011

Aux membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs de Lanaudière et aux membres du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale

La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) vous interpelle aujourd'hui concernant le processus d'élaboration du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale. En effet, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a octroyé une subvention au Réseau des Tables de groupes de femmes du Québec, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce projet vise l'élaboration et la présentation par les Tables régionales membres du Réseau, d'un avis à l'Alliance pour la solidarité, mise sur pied par leur CRÉ respective, afin d'offrir leur expérience en analyse différenciée selon les sexes et à titre de porte-parole des femmes de leur région.

Le Réseau des Tables régionales des groupes de femmes a retenu les services du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) pour accompagner les groupes membres dans cette démarche.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un outil qui solidarise et qui inclut

Tel que mentionné dans le Plan gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, dévoilé en juin dernier, il est prévu de prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes. D'ailleurs, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a fait parvenir, aux Conférences régionales des éluEs, à la ville de Montréal et à la Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador, un guide permettant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les plans d'action régionaux des Alliances pour la solidarité¹.

¹ *L'analyse différenciée selon les sexes dans les plans régionaux liés aux Alliances pour la solidarité*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, juin 2011.

L'ADS s'applique lorsque des femmes et des hommes sont concernés par un programme ou un projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent. C'est indéniablement le cas en ce qui concerne l'inclusion et la solidarité sociale.

On peut définir l'ADS comme un processus préventif d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un programme ou d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens. Cette analyse se base sur les réalités et les besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes de celui-ci : la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Pourquoi l'ADS?

- ✗ Cette approche permet de raffiner l'information pour éclairer des décisions.
- ✗ Les conditions de vie des hommes et des femmes sont différentes.
- ✗ Les priorités qui les concernent de même que les perspectives qui s'offrent aux femmes et aux hommes sont souvent dissemblables.
- ✗ L'ADS favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le meilleur moyen d'intégrer l'ADS dans le Plan d'action régional est de s'arrêter à chacune des étapes de réalisation et de se poser les questions suivantes :

- ✗ La situation est-elle la même pour les hommes et pour les femmes?
- ✗ Les résultats anticipés sont-ils les mêmes pour les femmes et les hommes?
- ✗ L'impact du Plan régional sera-t-il le même sur les hommes et sur les femmes ou sur les filles ou les garçons?
- ✗ Est-ce que les objectifs et les actions du Plan régional auront pour effet de prévenir ou de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes?

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Étant donné la mission de la TCGFL, sa contribution concernant l'intégration de l'ADS dans le Plan régional de solidarité et d'inclusion sociale se situe au niveau de la connaissance de la réalité spécifique des femmes.

Or, le risque d'être pauvre a toujours été plus élevé chez les femmes et la transformation de l'économie n'a pas amélioré leurs conditions de vie. Certains parlent de féminisation de la pauvreté pour qualifier cet appauvrissement.² D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa Politique

² *Mener la barque à bon port : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté*, Dumais et Beaulieu, 1998

gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique : « On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté. Ce risque est plus élevé pour certains groupes de femmes notamment les responsables d'une famille monoparentale, les femmes seules et âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées, celles qui appartiennent à une minorité visible, les femmes immigrantes d'arrivée récente, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques »³.

Parce que les femmes, il n'y a pas si longtemps encore, étaient confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré, leur autonomie économique est encore fragile et elles ont encore du rattrapage à faire sur ce plan. La pauvreté des femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent encore une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien payés et que leur statut d'emploi est souvent précaire.

Ainsi, au Québec, il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre les revenus des femmes et celui des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, le revenu moyen total des femmes s'élevait à 25 870 \$, ce qui représente 67,2 % de celui des hommes soit 38 509 \$⁴. De tous les employés au salaire minimum, 60 % sont des femmes.⁵ De plus, les femmes sont plus dépendantes des transferts gouvernementaux, ces transferts étant deux fois moindres chez les hommes.⁶

La région de Lanaudière ne fait pas exception à ce malheureux constat. Voici quelques données statistiques préparées par le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)⁷ et le Conseil du statut de la femme.

- ✘ En 2006, le revenu moyen d'emploi des femmes était de 24 559 \$ comparativement à 37 645 \$ chez les hommes, de sorte qu'ils gagnaient en moyenne 13 066 \$ de plus que les femmes.
- ✘ En 2006, les principaux emplois féminins dans la région demeurent des emplois traditionnels et moins bien rémunérés, soit secrétaires, vendeuses et caissières
- ✘ Pour l'année 2007-2008, le taux de décrochage chez les jeunes femmes est plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec (respectivement 23,4 % et 20, %). Depuis 1999-2000, il augmente également plus rapidement que celui des filles de l'ensemble du Québec (3,9 % et 2,6 %).

³ *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006

⁴ Statistique Canada. Recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008, dans le *Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous?*, 2010, CSF.

⁵ Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1)* in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

⁶ Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques* in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

⁷ Seery, Annabelle. *Portrait socioéconomique régional (statistiques), Lanaudière*. Document produit pour le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011.

- ✘ Une femme sur 4 travaille à temps partiel tandis que c'est le cas d'un homme sur 10. On observe d'ailleurs une tendance à la hausse du taux d'emploi à temps partiel chez les femmes dans la région, plus prononcée que la tendance observée au Québec. Le taux d'emploi à temps partiel chez les femmes est passé de 11,7 % en 1987 à 14,5 % en 2007.
- ✘ Comme ailleurs au Québec, la monoparentalité se vit au féminin dans Lanaudière alors que 3 familles monoparentales sur 4 ont une mère comme cheffe de famille (75,4%). Lorsque ces familles comptent des enfants de 6 ans et moins, la proportion de femmes cheffes de famille augmente jusqu'à 86,1 %. Dans l'ensemble du Québec, elle est de 84,9 %.
- ✘ Dans la région, une proportion plus élevée de femmes que d'hommes vivent sous le seuil de faible revenu. C'est donc le cas de 9 % des femmes de 15 ans et plus et 7,2 % des hommes du même âge. Dans la tranche de la population de 65 ans et plus, 3 fois plus de femmes que d'hommes vivent sous le seuil de faible revenu en 2006, soit 2 340 femmes et 755 hommes.
- ✘ Que les femmes vivent seules, en couple ou qu'elles soient cheffes de famille monoparentale, le pourcentage d'entre elles qui consacrent plus de 25% de leurs revenus pour se loger est toujours plus élevé que celui des hommes, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec.
- ✘ Près d'un ménage sur deux vivant dans les HLM de la région est composé de personnes âgées (777 ménages). De ce nombre, 3 ménages sur 4 sont des femmes seules.

De telles statistiques nous démontrent sans aucun doute que les femmes font partie des groupes plus vulnérables et qu'elles risquent davantage de vivre des situations de pauvreté et d'exclusion. Malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Vous comprendrez dès lors que la mise en place en place d'un Plan d'action régional pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de cette réalité spécifique aux femmes, d'autant que l'amélioration de la qualité de vie des femmes contribue aussi à celle de leur famille et de leur communauté.

Dans ce contexte, la Table régionale des groupes de femmes de Lanaudière recommande à la Conférence régionale des ÉluEs, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action régional en matière de solidarité et d'inclusion sociale :

- ✘ De prioriser des actions concertées favorisant le développement et la consolidation de projets structurants pouvant avoir un impact sur la pauvreté et l'exclusion des femmes de façon à faire une différence dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- ✘ De favoriser la participation des femmes et des groupes de femmes qui représentent leurs intérêts, lors de l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui seront financés;
- ✘ De tenir compte d'enjeux spécifiques à la réalité des Lanaudoises dans l'élaboration du Plan d'action régional et la le choix des projets qui seront financés tels :

- **L'autonomie économique des femmes** par, entre autres,
 - des mesures favorisant la conciliation famille/travail/études (transport, services de garde adaptés aux réalités des jeunes mères et des jeunes pères, sensibilisation des employeurEs, etc.);
 - l'augmentation du taux de diplomation des jeunes filles et des jeunes garçons en offrant des mesures qui tiennent de leurs réalités différenciées;
 - la sensibilisation des filles et des « raccrocheuses » à la pertinence de la formation menant à des emplois présentant de bonnes perspectives d'avenir;
 - le support visant l'intégration et le maintien de femmes vivant une situation de pauvreté ou d'exclusion dans des emplois présentant de bonnes perspectives d'avenir.
- **L'accès, pour les femmes cheffes de famille monoparentale et pour les femmes âgées, à des lieux d'habitation** sécuritaires, salubres, à moindres coûts, situés dans des zones à proximité des services et permettant de créer ou de maintenir leurs réseaux sociaux.
- **L'amélioration de la sécurité alimentaire** des femmes et de leur famille par la consultation de celles-ci concernant leurs besoins, par leur participation à la consolidation ou l'élaboration et la mise en place de projets qui répondent à ces besoins, et ce, dans le respect de leur dignité.

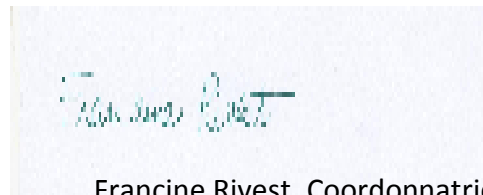
La volonté de la Conférence régionale des éluEs de Lanaudière et celle de l'Alliance pour la solidarité est une clé de succès pour changer les façons de faire et s'engager à intégrer l'analyse différenciée dans les mesures et actions du plan d'action régional des Alliances pour la solidarité.

Nous vous incitons fortement à travailler selon cette approche afin de raffiner l'action entreprise dans notre région, d'adapter notre intervention aux besoins de toutes et de tous et d'optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition. Ainsi, le Plan d'action régional en matière de solidarité et d'inclusion sociale pourrait apporter, dans Lanaudière, une contribution significative à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Au nom du comité de coordination de la TCGFL,



Nathalie Teso Wagner, Co-présidente



Francine Rivest, Coordonnatrice

c.c. M. Bernard Bohmert, responsable pour le Fonds d'initiatives sociales

M. Guy Raynaud, Directeur général

M. Gaëtan Morin, vice-président municipal